



## **PROCES VERBAL DU CONSEIL SCIENTIFIQUE**

### **- SEANCE DU 8 JUILLET 2010 -**

Etaient présents : M. BAUDRY, Mme BEGHAIN, Mme BINET, Mme BOISSON-GABARRON, M. CEREPY, Mme CHOUKRI-BOUZIANI, M. DAVERAT, M. DI MEO, Mme FROMENTIN, M. DREVET, Mme GAILLARD, M. GRANDJEAT, Mme GOMEZ-VIDAL, Mme GUILHAMON, M. LAURAND, Mme LAURE, M. LAURENT, Mme LAVIGNE, M. PRUD'HOMME, M. RABATE, M. SELVA, Mme VELASCO.

Etaient représentés : M. AMELOT, Mme GILLE-BELOVA.

Etaient invités : Mme DELERIS, Mme LENOIR, Mme MICIOL, M. PESTANA, M. RAMBAUD, Mme TIFFON.

Le Vice Président, Monsieur BAUDRY, ouvre la séance à 14H15.

### **I – APPROBATION DU PV DU CS DU 24 JUIN 2010**

Mme BOISSON-GABARRON souhaite apporter des modifications au PV en page 3, elle enverra un mél au service de la recherche.

Mme BEGHAIN demande à être rajoutée dans la liste des personnes représentées.

Vote : une personne ne prend pas part au vote.

**☞ Le Procès-verbal est adopté à l'unanimité moins 1.**

### **II – THESES ELECTRONIQUES**

Mme LARGOUET revient aujourd'hui sur ce dossier qui crée des inquiétudes auprès des enseignants-chercheurs. Mettre en ligne les thèses est un véritable enjeu pour Bordeaux 3. Cela entraîne des questions d'ordre juridique, technique et de formation des doctorants. L'arrêté de 2006 ne permet pas le choix des deux formes : il faut choisir entre la thèse sous forme papier et la thèse sous forme électronique, qui doit être conforme à des critères préétablis ; d'où la nécessité de créer une ou des feuilles de style. Elles constituent une aide à la mise en forme de la thèse et s'intégreront dans le logiciel de traitement de texte. Des formations sont donc à prévoir et rendues obligatoires à tous les doctorants, sachant que la prise en main de ces feuilles de style est rapide (environ deux heures).

Tout le monde va s'y retrouver : les doctorants, l'université et le SCD. Le grand nombre de doctorants (730 inscrits en 2009/2010) à former n'est pas un problème. Pour information, à Bordeaux 4, le dépôt de thèses électroniques a été fixé en janvier 2011, tous leurs doctorants suivent une formation de deux heures.

Mme GAILLARD demande si les feuilles de style ont été définies.

Mme LARGOUET propose le dépôt de thèses sous forme électronique en janvier 2012, il reste donc un an et demi pour établir les feuilles de style et former les doctorants. Elle estime qu'il n'y a pas beaucoup de différences dans la présentation des thèses entre disciplines, sauf peut-être pour la bibliographie.

M. DAVERAT explique que le problème se situe plutôt au niveau de la mise en ligne des thèses électroniques. Les doctorants doivent signer une autorisation sur laquelle ils peuvent revenir, par exemple quand la thèse est retenue par une maison d'édition, qui demande alors l'exclusivité. Des négociations sont en cours actuellement sur l'exception pédagogique des œuvres. L'option retenue par Bordeaux 4 est donc d'insérer des clauses particulières dans cette autorisation permettant d'envisager différentes situations.

Mme LARGOUET précise que le doctorant reste toujours titulaire des droits sur son travail. Pour information, un travail est en cours actuellement au SCD pour mettre en ligne les mémoires. Des chartes existent au sein de certaines universités.

Mme FROMENTIN rappelle que des discussions avaient eu lieu lors d'un précédent CS sur la date de dépôt à retenir, entre janvier 2011 et janvier 2012. L'intervention de Mme LARGOUET a permis d'éclairer la situation.

Mme LARGOUET propose une formation des membres du CS sur les feuilles de style notamment, pour leur montrer exactement ce qu'il en est. Elle estime qu'il est tout à fait raisonnable de retenir la date de janvier 2012, pour laisser suffisamment de temps aux doctorants pour être formés.

M. BART précise qu'un courrier a été envoyé à l'URFIST pour organiser cette formation.

Mme CHOUKRI-BOUZIANI rappelle que, lors du dernier CS, M. RABATE demandait quels doctorants étaient concernés par cette date de janvier 2012.

Mme LARGOUET précise que le CA a déjà acté le dépôt électronique des thèses, donc tous les doctorants qui déposent une thèse devront le faire électroniquement à partir de janvier 2012 si cette date est retenue.

M. BAUDRY met donc au vote cette date du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

➡ ***Vote à l'unanimité.***

### **III – DIRECTION DE L'ECOLE DOCTORALE**

M. BAUDRY annonce que la direction de l'école doctorale change à la rentrée universitaire prochaine. Il exprime le regret de voir partir nos deux collègues, M. RABATE et M. HENRIET vers d'autres établissements parisiens. Il rappelle le départ à la retraite de M. BART en octobre prochain. Ce fonctionnement tripartite de l'école doctorale avec un directeur et deux directeurs adjoints a présenté de nombreux avantages pour notre université. Un souhait a donc été exprimé de continuer à fonctionner de la même manière.

M. RABATE en profite pour saluer tous les membres du CS pour la dernière fois. Il rappelle que l'école doctorale n'est pas un lieu de pouvoir mais un étage important dans le fonctionnement et dans l'image de l'université. Deux personnes se présentent à la direction de l'école doctorale : M. LANDI, professeur d'italien et Mme POULIN, professeure de

littérature comparée. Le troisième nom n'est pas encore arrêté pour l'instant, mais M. BART ne part qu'en octobre prochain.

La nouvelle direction a montré son intérêt pour travailler sur l'aspect international de l'école doctorale et l'aspect communication.

M. RABATE exprime tout le plaisir qu'il a eu à travailler à Bordeaux 3 pendant 12 ans, notamment à la tête de l'école doctorale et remercie en particulier les deux autres directeurs avec qui il s'est parfaitement entendu et les responsables administratives de l'école doctorale et du service de la recherche.

M. BART précise qu'il a commencé à travailler avec les deux nouveaux directeurs notamment sur l'aspect international, sur un site internet visible et interactif et les relations avec le PRES. Il a apprécié lui aussi de travailler en trinôme avec M. RABATE et M. HENRIET et remercie les responsables administratives de l'école doctorale et du service de la recherche.

M. BAUDRY rappelle la procédure : proposition de personnes au CS qui valide, le choix définitif appartient au président de l'université.

M. GRANDJEAT précise que deux autres critères doivent être pris en compte dans le choix des directeurs de l'école doctorale : d'une part l'esprit d'équité entre les équipes et la reconnaissance de leur diversité et d'autre part le souci de complémentarité.

Il estime que le travail effectué par les trois directeurs sortants a été exemplaire et demande si les successeurs présentés ont manifesté ces qualités afin que le conseil de l'école doctorale ne soit pas l'exercice d'un pouvoir partial.

Il aimerait notamment connaître le sentiment de M. LANDI sur le coup de force qui s'est passé lors du conseil de l'UFR des langues le 5 juillet dernier, où une équipe a fait acte de prédation sur une autre équipe, et auquel M. LANDI a participé. Il regrette notamment que M. LANDI soit absent du CS pour expliquer sa position sur ce qui s'est passé le 5 juillet.

M. GRANDJEAT est donc réservé sur le fait que M. LANDI soit proposé comme directeur de l'école doctorale.

M. RABATE prend la parole en l'absence de M. LANDI. Il ne sait pas bien sûr ce que pense ce dernier mais précise qu'il était absent lors du conseil du 5 juillet pour des raisons personnelles importantes en Italie et qu'il avait donc donné mandat à un autre enseignant-chercheur. Il rappelle l'incompatibilité entre les fonctions de directeur de l'école doctorale et celles de directeur d'une équipe de recherche.

Il ne pense pas que M. LANDI aura des difficultés à être impartial dans ses nouvelles fonctions.

Il en profite pour remercier le service de la recherche pour sa réorganisation actuelle qui permet de travailler dans de meilleures conditions.

Mme BOISSON-GABARRON demande comment se fait le choix des directeurs de l'école doctorale.

M. RABATE explique qu'il n'existe pas de texte en la matière, mais des procédures ou des pratiques. C'est le président de l'université qui choisit au final le ou les directeurs, il n'y a pas d'élections prévues. Il rappelle qu'il y a d'autres formes de démocratie, la démocratie n'est pas seulement électorale, le choix par cooptation en est une.

Mme GAILLARD estime que pour être directeur de l'école doctorale, il faut être très disponible. Mme POULIN libère-t-elle ses fonctions liées à la mastérisation ?

M. BAUDRY précise que c'est le cas et qu'une période transitoire est à prévoir pour Mme POULIN entre ses fonctions actuelles et les futures.

Est donc mise au vote la proposition de M. LANDI et de Mme POULIN comme directeurs de l'école doctorale à partir de septembre 2010.

- Résultats du vote :
  - 1 ne prend pas part au vote**
  - 15 abstentions**
  - 0 contre**
  - 6 pour.**

M. GRANDJEAT souhaite qu'à l'avenir les candidats à la direction de l'école doctorale viennent se présenter aux membres du CS et qu'un vote soit effectué pour chaque candidat.

#### **IV – POLITIQUE BUDGETAIRE DE LA RECHERCHE**

M. BAUDRY rappelle que cette politique budgétaire a été présentée en partie à la commission de la recherche, à la commission des moyens, au précédent CS, enfin sous une forme plus précisée à une réunion des directeurs d'équipes de recherche le 7 juillet.

La présentation d'hier s'est faite dans un climat fort contrasté.

Le propos de l'équipe présidentielle n'est pas d'imposer sans discussion ni négociation cette politique budgétaire. Le CS d'aujourd'hui est une étape supplémentaire dans la procédure.

Il explique que des membres de l'EA AMERIBER étaient devant la porte du CS afin de donner une pétition écrite par Mme CHAMPEAU et signée par de nombreux enseignants-chercheurs de cette équipe. M. BAUDRY en fait la lecture comme il s'y est engagé avant de commencer la séance de ce jour.

M. BAUDRY rappelle ainsi le contexte actuel, à savoir que le ministère ne tient pas compte de l'évaluation faite par l'AERES et qu'il peut y avoir une baisse de notre dotation globale par rapport au CQR 2007/2010.

Mme FROMENTIN rappelle cependant qu'il ne faut pas oublier l'aspect du grand emprunt qui peut apporter de nouvelles ressources à l'établissement.

M. BAUDRY exprime le désir de présenter la nouvelle politique budgétaire et de laisser la parole aux membres ensuite.

Il est donc logique d'être prudent, on peut espérer des ressources supplémentaires mais chaque université doit établir sa politique scientifique à partir d'une dotation ministérielle réduite. La question est de savoir de quelle manière notre établissement peut disposer de marges de manœuvre.

Aujourd'hui, la dotation est globalisée et non fléchée par équipe. Le BQR (qui représentait 15 % des dotations de chaque équipe) n'existera plus. Il faut arriver à trouver des marges de manœuvre pour que notre université rende lisible sa recherche. Le risque actuel est que les universités soient hiérarchisées entre d'une part les universités de recherche et d'autre part les universités d'enseignement. Il s'agit d'une menace bien réelle.

Le BQR donnait de faibles moyens, les équipes perdaient 15 % pour les retrouver plus ou moins, plus tard dans l'année.

La nécessité est d'exister sur le plan national et international en développant une politique scientifique d'établissement : il faut donc une somme importante pour inciter les équipes à travailler ensemble.

Des contraintes pèsent sur nous, mais nous pouvons les transformer en opportunités pour mettre en œuvre de nouvelles pratiques au sein de notre établissement.

Il rappelle que le nombre de producteurs est calculé de façon différente par l'AERES et par le Ministère. Ce dernier ne prend en compte que les EC rémunérés par l'établissement et qui sont producteurs, pour calculer notre dotation annuelle.

Pour Mme BOISSON-GABARRON, il s'agit d'un nouveau critère car avant le Ministère prenait en compte les EC inscrits dans les équipes de recherche même s'ils venaient d'autres établissements.

M. RAMBAUD explique que le solde migratoire (différence entre nos EC qui font leur recherche ailleurs et ceux des autres universités qui viennent faire leur recherche au sein de nos équipes) défini par l'AERES est quasiment nul et qu'il est calculé de façon globale pour l'établissement. Il s'agit bien de nouvelles règles issues du modèle Sympa 2.

M. BAUDRY précise que la dotation sera dorénavant calculée chaque année.

Mme BINET demande alors si le nombre de producteurs est recalculé chaque année ?

M. BAUDRY explique qu'il a repris toutes les fiches d'activité en notre possession (et précise qu'il en manque un certain nombre) et qu'il a vérifié si chaque enseignant-chercheur répondait aux critères correspondant à la qualité de producteur définie par l'AERES. Entre octobre et maintenant, des EC non-producteurs sont devenus producteurs, car il a pris en compte des articles qui devaient paraître fin 2009 ou début 2010.

M. GRANDJEAT demande si les ATER sont pris en compte dans ces calculs.

M. BAUDRY précise que seuls les professeurs et les MCF sont pris en compte.

M. RAMBAUD précise que la dotation globale de l'établissement est calculée pour 35 % de son montant, en prenant en compte l'activité de la recherche (20 %) et sa performance (15 %).

Mme CHOUKRI-BOUZIANI demande si le calcul des producteurs parmi les EC de Bordeaux 3 et ceux hors Bordeaux 3 a été fait ?

M. RAMBAUD rappelle que ce solde migratoire est nul.

Mme BOISSON-GABARRON dit qu'il est inadmissible que les EC producteurs hors Bordeaux 3 ne soient pas pris en compte.

M. BAUDRY rappelle que le cadre contraignant est celui-là. Il est donc nécessaire d'avoir une politique scientifique ensemble, en sachant que la tendance est à la recherche d'autres ressources financières. Certaines équipes de recherche le savent déjà et le pratiquent.

On peut avancer séparément, on peut avancer les uns contre les autres, avancer ensemble solidairement est indispensable. Le Ministère va nous demander dorénavant ce que l'établissement fait au niveau de la recherche et pas seulement ce que font ses équipes. Il s'agit d'une véritable « identité d'établissement » qui est demandée par le Ministère : quelle est notre politique scientifique d'établissement ?

D'où la création de nos deux axes prioritaires, notre volonté de développer des programmes blancs émergents afin que chaque équipe s'y retrouve, les projets ANR qui rapportent aux équipes et à l'établissement. L'idée est de se donner les moyens d'une dynamique financière.

Bientôt, le Ministère prendra en compte le nombre d'ANR.

La politique scientifique de l'établissement ne doit pas être vécue comme une

concurrence vis-à-vis des équipes de recherche. Il s'agit d'une mutualisation de nos projets de recherche.

M. DI MEO demande quelles sont les dépenses d'investissement scientifique et informatique prises en charge par l'université dans les charges mutualisées.

Mme LENOIR explique que certaines équipes disposant de matériels scientifiques ont des charges de maintenance lourdes, qui ont été prises en compte dans le calcul effectué sur 2008 et 2009. En ce qui concerne les dépenses informatiques, si une équipe a besoin de logiciels ou de matériels, elles seront prises en charge par l'établissement.

Mme BOISSON-GABARRON estime qu'il y a risque de perte d'intérêt des équipes si toute cette gestion est centralisée.

Mme FROMENTIN rappelle les difficultés du SCIR pour répondre à la demande des services ou des UMR.

Mme GOMEZ-VIDAL souhaite discuter de la répartition entre les trois grands secteurs.

M. BAUDRY lui précise que ce point est abordé plus loin dans le power point. Il reprend son exposé et explique que les appels à projets (AAP) ont été mal perçus hier par certains directeurs d'équipe, estimant qu'il s'agissait d'un leurre. M. BAUDRY précise que les modalités des AAP seront définies ultérieurement, une note de cadrage sera définie pour préciser la nouvelle procédure.

Nous espérons que le rectorat donne son accord pour que les projets menés dans le cadre des AAP puissent être pluriannuels.

Il ne s'agit pas pour l'établissement d'être une nouvelle agence de moyens, comme l'est l'ANR ou la Région.

M. LAURAND demande qui appelle les projets : le CS ou l'équipe présidentielle ?

M. BAUDRY précise que les projets liés aux deux axes et les projets blancs sont tous éligibles.

M. GRANDJEAT exprime le sentiment d'un certain flou : d'où émanent les AAP ? Les axes prioritaires sont-ils une amorce des AAP ?

M. RABATE est sceptique quant aux AAP et à la répartition des masses budgétaires. Il y a le PRES, des équipes de recherche à cheval sur deux universités. Il s'oppose à cette centralisation qui est régulièrement abordée aussi au niveau du PRES.

Les journées de la recherche sont un moyen de faire apparaître au sein des équipes des travaux relatifs à ces objets : nature, ville, environnement, ...

Il s'agit de coordonner, de rendre lisibles des projets issus d'équipes différentes. Pourquoi en quelque sorte rajouter un étage ? Il faut répartir différemment les masses entre ces 3 secteurs et rendre plus d'argent aux équipes.

M. GRANDJEAT reconnaît la nécessité d'augmenter le nombre d'ANR et de projets Région au sein de notre université. On sera évalué là-dessus, qu'on le veuille ou non. Il ne faut pas se disperser et aller dans tous les sens. Il doit y avoir au sein de l'établissement une synergie, mais il ne faut pas oublier que les 16 équipes ont déposé un projet AERES. Le financement des équipes doit donc être supérieur au financement des AAP.

Sur 700 K€, si on met 200 K€ aux AAP, cela représente 28 %, ce qui est supérieur au BQR existant. Si on met 250 K€, cela représente 36 % ce qui est trop important.

Il plaide donc pour un rééquilibrage entre les équipes et l'AAP.

Pour M. SELVA, le budget recherche de l'établissement est obtenu par le travail des équipes de recherche qui le composent. Cela est donc domageable, il s'agit d'un mauvais message transmis surtout vis-à-vis du CNRS qui peut diminuer son budget par rapport aux décisions prises par l'université. Il estime que la mutualisation des dépenses informatiques et scientifiques est aberrante.

Mme GOMEZ-VIDAL remercie l'équipe d'avoir entendu sa demande concernant la modification de répartition entre les différentes masses mais cela ne lui convient toujours pas. C'est le principe même qui ne lui convient pas, il faut trouver une articulation entre la politique scientifique de l'établissement et la pléthore des projets présentés par les équipes à l'AERES.

Elle souhaite savoir quelles charges sont mutualisées, pourquoi les PUB sont intégrées dans le budget de la recherche et pourquoi la centralisation des dépenses informatiques ?

M. RAMBAUD explique qu'il fait partie d'un groupe de travail au sein du PRES sur la gouvernance. On peut effectivement partir de l'équipe et non de l'établissement. Mais il rappelle que s'il n'y a pas de politique scientifique d'établissement, on peut alors passer directement à une politique scientifique au niveau du PRES.

Le BQR était-il perçu comme un axe structurant de la politique scientifique ? Si on veut une véritable politique scientifique, un budget conséquent est nécessaire.

M. LAURAND ne comprend pas pourquoi des tâches supplémentaires sont rajoutées. Pourquoi 250 K€ sont dédiés aux AAP ?

M. BAUDRY explique que les AAP ne sont pas des tâches supplémentaires. Il ne s'agit pas de mettre les équipes en concurrence les unes par rapport aux autres, mais de les mettre en synergie.

Pour M. LAURAND, une politique d'établissement c'est de donner les moyens aux équipes de travailler ensemble.

Pour M. DI MEO, il y a un contresens sur le rôle des équipes. L'université est le berceau des équipes. La coopération scientifique consiste à regrouper les forces autour des 16 équipes de recherche. Il serait intelligent de mettre en commun des moyens financiers pour aider les équipes qui n'ont pas de moyens humains et dont les directeurs assurent la charge administrative seuls.

Par ailleurs, il rappelle que, dans deux ans, les équipes devront rendre des comptes sur les axes précisés dans le projet quadriennal. Cette année, les équipes doivent donc récupérer l'argent pour les réaliser et on voit sur les années suivantes pour faire évoluer les budgets.

Mme FROMENTIN précise que des projets transversaux existent déjà entre plusieurs équipes. Elle rappelle la disparition du PPF des PUB, ces dernières restent une nébuleuse pour les membres du CS.

Mme LENOIR précise que les PUB étaient déjà intégrées dans le budget total de la recherche (1 100 400 €). Il ne faut pas non plus oublier le changement de contexte important, à savoir le non-report des crédits de fonctionnement d'une année sur l'autre.

Il faut donc remonter d'un niveau, cela permet d'avoir une vision pluriannuelle pour la recherche. Il faut optimiser cette ressource publique, trouver un équilibre d'une année sur l'autre, d'une équipe à l'autre.

Mme GOMEZ-VIDAL a compris que l'un des critères pour cette nouvelle répartition

était la prise en compte des dépenses réelles effectuées par les équipes en 2008 et 2009. Elle rappelle donc la grève de l'année dernière qui a entraîné des reports importants sur l'année suivante.

Mme LENOIR insiste sur le fait que cette règle des reports ne sera plus valable à partir de janvier 2011 pour le CQR (dotation Etat).

Mme BOISSON-GABARRON constate que la vision comptable s'impose à la vision scientifique. La tutelle du rectorat va s'imposer, il va donc falloir s'organiser entre nous.

M. GRANDJEAT estime que le terme de « charges mutualisées » est incorrect. Pourquoi ne pas utiliser celui de service commun ? Les difficultés sont liées aux différences de pratiques scientifiques. Certaines équipes ont plus de visibilité que d'autres, par exemple à la Région les LLA (lettres, langues, arts) n'existent pas. Il faut donc encourager cette partie de l'université à mieux se faire connaître et reconnaître.

M. BAUDRY explique que de nouvelles réunions avec les directeurs des équipes sont prévues à la rentrée en septembre, pour finaliser le budget 2011.

## **V – QUESTIONS DIVERSES**

### **➤ Révision des statuts de nos équipes d'accueil :**

M. BAUDRY explique que le directeur doit être un professeur ou un MCF HDR. Après contacts pris avec le Ministère, rien ne s'oppose à ce qu'un MCF non HDR devienne directeur d'une EA.

L'équipe présidentielle souhaite modifier les statuts des équipes, en raison du cas de l'EA LNS dont le directeur actuel, M. RAMOND, est muté à Paris VIII en septembre 2010.

M. LAURAND est le seul candidat à se présenter pour lui succéder à la tête de LNS.

M. LAURAND est MCF, titulaire d'une IUF et envisage de présenter une HDR très prochainement.

Mme BEGHAIN estime qu'il est anormal qu'aucun professeur membre de LNS ne se présente pour être le directeur, sans pour cela remettre en cause la candidature de M. LAURAND.

M. BAUDRY partage cette opinion. Seul M. LAURAND se présente, et pour information, sa candidature fait l'unanimité au sein de LNS.

Mme FROMENTIN estime que la légitimité scientifique de M. LAURAND est reconnue par l'obtention de son IUF.

**➤ *Vote : unanimité moins une abstention pour modifier les statuts de nos équipes de recherche en conséquence.***

### **➤ Mise en place du service facturier :**

Pour M. SELVA, cela entraîne des inquiétudes au sein de l'UMR IRAMAT, notamment en ce qui concerne la qualité du traitement des factures.

M. PESTANA rassure le personnel d'IRAMAT. Les factures seront traitées dans les meilleurs délais et au mieux pour tous les services et les UMR qui vont entrer dans cette nouvelle procédure à partir de la rentrée universitaire prochaine.

La séance est levée à 17H10.

Le Président,

Patrice BRUN